

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
PWGSC/TPSGC Acquisitions  
1045 Main Street  
1st Floor, Lobby C  
Unit 108  
Moncton, NB E1C 1H1  
Bid Fax: (506) 851-6759

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Échangeurs de chaleur et réservoirs	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0105-14V009/A	<b>Date</b> 2014-08-01
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0105-14V009	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$MCT-011-4877	
<b>File No. - N° de dossier</b> MCT-4-37043 (011)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-09-15</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Atlantic Daylight Saving Time ADT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Sharpe, Charlene A.	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mct011
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (506) 851-3467 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (506) 851-6759
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 5 ESU ENGINEER SQUADRON BLDG B-18 CFB Gagetown OROMOCTO New Brunswick E2V4J5 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office  
1045 Main Street  
1st Floor, Lobby C  
Unit 108  
Moncton, NB E1C 1H1

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0105-14V009/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MCT-4-37043

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct011

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0105-14V009

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**Cette page a été intentionnellement laissée en blanc.**

## TABLE DES MATIÈRES

### TITRE Échangeurs de chaleur et réservoirs de stockage

#### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Besoin
2. Compte rendu
3. Accords commerciaux

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

#### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

#### PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

#### PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clauses du Guide des CCUA
12. Inspection et acceptation
13. Instructions d'expédition

#### Liste des annexes :

Annexe A	Besoin
Annexe B	Dessins
Annexe C	Base de paiement
Annexe D	Critères d'évaluation technique

## TITRE : Échangeurs de chaleur et réservoirs de stockage

### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1. Besoin - soumission

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

*(Derived from - Provenant de: B4008T, 2014/06/26 )*

#### 2. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 3. Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014/06/26) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : cent vingt (120) jours

#### 1.1 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
C9000T	Prix	2010/08/16

## **2. Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions **transmises par courrier électronique à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.**

### **2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions**

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard dix (10) jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

*(Derived from - Provenant de: A9076T, 2007/05/25 )*

## **3. Demandes de renseignements - en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **4. Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **1. Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)  
Section II : Soumission financière (1 copie papier)  
Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Les soumissionnaires doivent fournir les dessins d'ateliers AVEC leur soumission.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement à l'Annexe C. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

##### **1.1 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2013/11/06) Fluctuation du taux de change

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1. Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **1.1 Évaluation technique**

##### **1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Critères techniques obligatoires tel que précisé dans les annexes A et B.

#### **1.2 Évaluation financière**

<b>Référence de CCUA</b>	<b>Section</b>	<b>Date</b>
A0220T	Évaluation du prix - soumission	2014/06/26

### **2. Méthode de sélection**

<b>Référence de CCUA</b>	<b>Section</b>	<b>Date</b>
A0031T	Méthode de sélection - critères techniques obligatoires	2010/08/16

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

### **1. Attestations préalables à l'attribution du contrat**

#### **1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées [2003](#). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

## **1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce contrat **ne comporte aucune exigence** relative à la sécurité.

### **2. Besoin - contrat**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

*(Derived from - Provenant de: B4008C, 2014/06/26 )*

### **3. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat(<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **3.1 Conditions générales**

2010A (2014/06/26), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### **3.2 Conditions générales supplémentaires**

4011 (2012/07/16) Biens - complexité moyenne, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **4. Durée du contrat**

#### **4.1 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard huit (8) semaines après l'attribution du contrat.

## 5. Responsables

### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Charlene Sharpe  
Spécialiste en approvisionnements par intérim  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
1045, rue Main, unité 108  
Moncton, N.-B. E1C 1H1  
Téléphone : 506-851-3467  
Télécopieur : 506-851-6759  
Courriel : Charlene.Sharpe@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : **sera identifié au moment de l'attribution du contrat**

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 5.3 Représentant de l'entrepreneur **Soumissionnaires doivent fournir l'information suivante :**

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 6. Paiement

### 6.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s), précisé(s) dans l'annexe C, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

*(Derived from - Provenant de: C0207C, 2013/04/25 )*

### 6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011/05/16), Limite de prix

### 6.3 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
H1000C	Paiement unique	2008/05/12

## 7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
  - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

*(Derived from - Provenant de: H5001C, 2008/12/12 )*

## 8. Attestations

### 8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4011 (2012/07/16) Biens - complexité moyenne;
- c) les conditions générales 2010A (2014/06/26), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Besoin; et
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_

## 11. Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2011/05/16
B1501C	Appareillage électrique	2006/06/16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
G1005C	Assurances	2008/05/12

## 12. Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

*(Derived from – Provenant de: D5328C, 2014/06/16 )*

## 13. Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) 5 UAG Escadron du génie, Édifice B-18, BFC Gagetown, Oromocto (Nouveau-Brunswick), selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

*(Derived from - Provenant de: D4001C, 2008/12/12 )*

## **ANNEXE A**

### **BESOIN**

Le ministère de la Défense nationale, Escadron du génie de la 5 UAG, BFC Gagetown, situé à Oromocto, au Nouveau-Brunswick, a besoin de l'approvisionnement et de la livraison de six (6) échangeurs de chaleur et réservoirs de stockage selon les spécifications énumérées aux annexes B et D.

#### Produits livrables :

L'entrepreneur fournira les échangeurs de chaleur et les réservoirs de stockage suivants :

- Trois (3) selon les dessins WO# 268854, 268856 et 268850 (900 mm X 2400 mm);
- Deux (2) selon les dessins WO# 268853 et 268851 (1050 mm X 2700 mm);
- Un (1) selon le dessin WO# 268847 (600 mm X 1500 mm).

Les unités doivent être expédiées destination FAB à l'Escadron du génie de la 5 UAG, bâtiment B-18, BFC Gagetown, à Oromocto, au Nouveau-Brunswick.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W0105-14V009/A

**ANNEXE B**

**DESSINS**

(voir les documents ci-joints)

**ANNEXE C**

**BASE DE PAIEMENT**

No. d'art.	Description	U. de D.	Quantité	Prix unitaire	Prix calculé
1	Échangeur de chaleur et réservoir de stockage, 900 mmX 2400 mm	Chaque	3	\$ _____	\$ _____
2	Échangeur de chaleur et réservoir de stockage, 1050 mm X 2700 mm	Chaque	2	\$ _____	\$ _____
3	Échangeur de chaleur et réservoir de stockage, 600 mm X 1500 mm	Chaque	1	\$ _____	\$ _____
4	Frais de livraison	Lot	1	\$ _____	\$ _____
<b>Sous-total \$</b>					_____
<b>TVH 13 % \$</b>					_____
<b>Total \$</b>					_____

## ANNEXE D

### CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

Les soumissionnaires doivent fournir des échangeurs de chaleur et des réservoirs de stockage qui respectent l'ensemble des spécifications techniques obligatoires. Les unités qui ne respectent pas ces spécifications techniques obligatoires seront considérées comme non conformes et rejetées :

Notez bien: les spécifications énumérées ci-bas relatives aux réservoirs que nous commanderons (6 en total) seront tous les mêmes (**SAUF** en ce qui concerne la largeur et la longueur, voir les dessins à l'Annexe B ci-joint pour les dimensions):

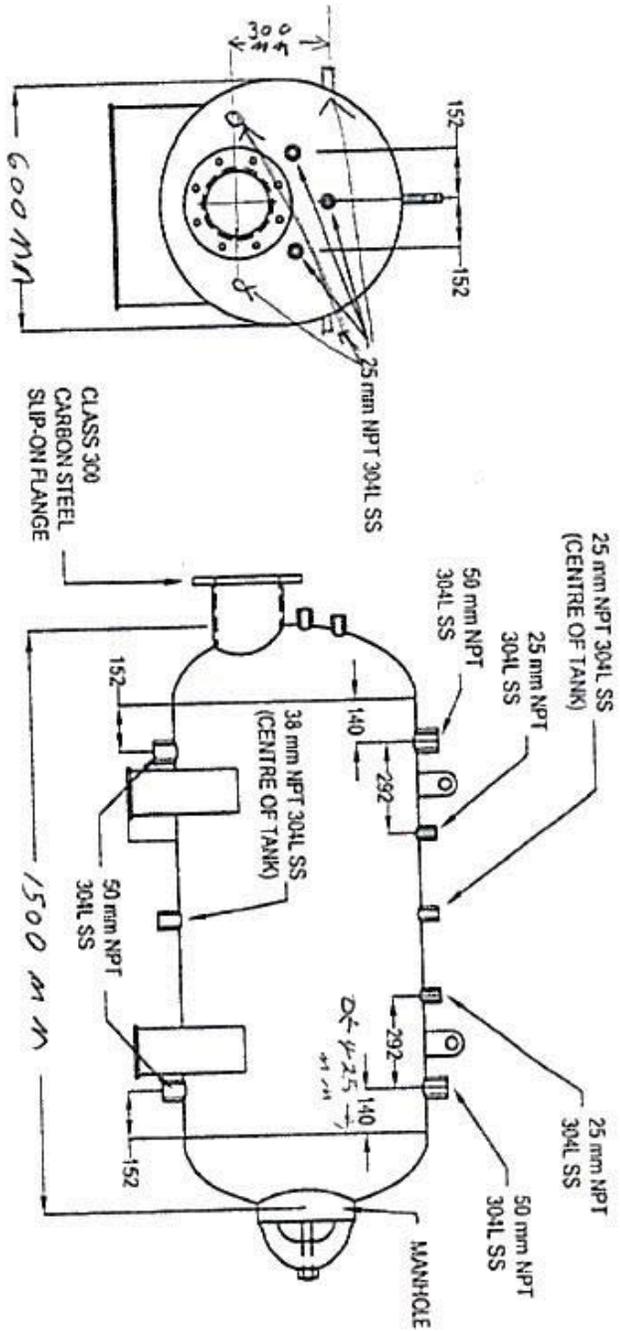
ITEM	DESCRIPTION	RÉPOND / NE RÉPOND PAS
1	Tous les réservoirs et toutes les pièces doivent être en acier inoxydable.	
2	Bride de réservoir : 300 lb, 6 po, 12 trous de boulonnage, surface surélevée de 1/8 po, col de 8 po de longueur nécessaire entre le réservoir et la bride et mesuré à partir du centre de la couronne du réservoir.	
3	Bride de tête : 300 lb, 6 po, 12 trous de boulonnage, surface surélevée de 1/8 po et deux raccords de 1 po sortant de l'avant de la <b>TÊTE</b> .	
4	Faisceau de tubes : faisceau de tubes en acier inoxydable ayant une longueur d'au plus 75 % de la longueur hors tour du réservoir.	

**Aussi, les soumissionnaires doivent fournir les dessins d'atelier AVEC leur soumission,** montrant de quelle façon ils respectent ces spécifications ainsi que les dessins fournis par le client, à l'annexe B. Les soumissionnaires qui ne fournissent pas les dessins d'atelier seront considérées comme non conformes et rejetées.

# 269847

B10

ANNEX B



**NOTES:**  
 BUILT AS PER ASME CODE SEC 8 DIV 1  
 DESIGN PRESSURE 900 kPa  
 DESIGN TEMPERATURE 100°C  
 MATERIAL SA240-304L  
 CAPACITY 1200 L

NPT = NATIONAL PIPE THREAD  
 SS = STAINLESS STEEL

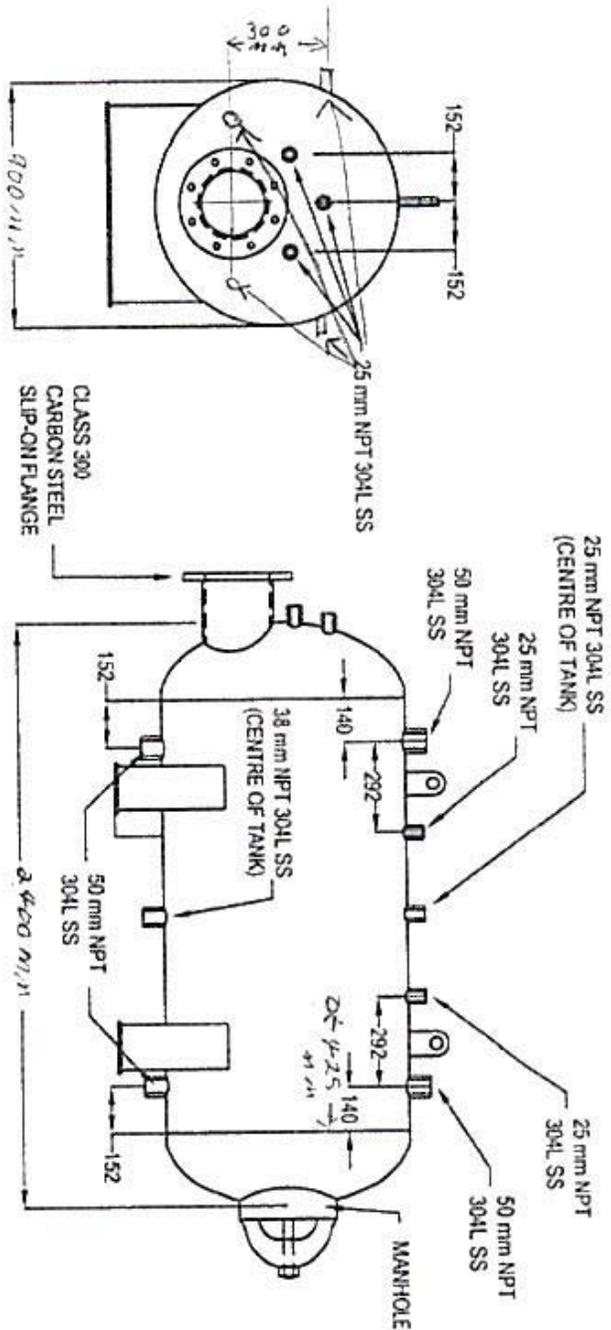
**PACKAGED HEAT EXCHANGER  
 AND STORAGE TANK**

PROJECT:  
 PROJECT:  
 SUBJECT:  
 SUJET:  
 DATE:

APPROVED:  
 APPROUVÉ:  
 SCALE: 1:20  
 PROJECT NO.:  
 NUMÉRO DU PROJET:  
 DWG NO.:  
 NUMÉRO DU DESSIN:

# 268850

A4



NOTES:  
 BUILT AS PER ASME CODE SEC 8 DIV 1  
 DESIGN PRESSURE 999 kPa  
 DESIGN TEMPERATURE 100°C  
 MATERIAL SA240-304L  
 CAPACITY 1200 L

NPT = NATIONAL PIPE THREAD  
 SS = STAINLESS STEEL

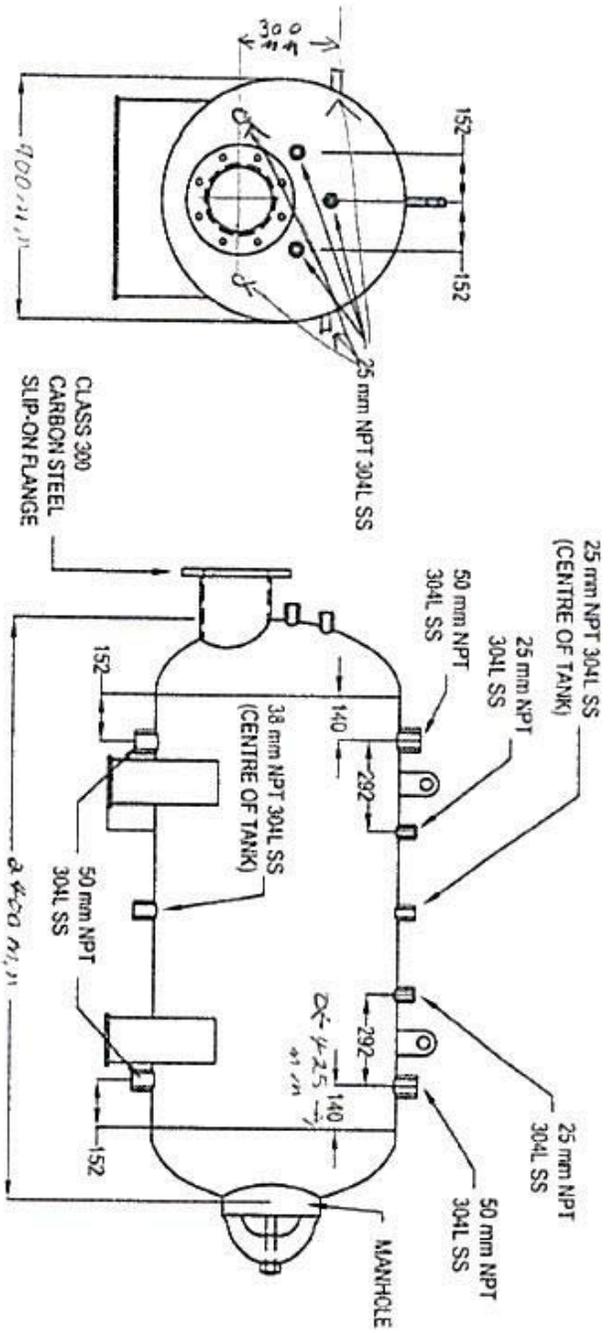
PROJECT: PACKAGED HEAT EXCHANGER  
 AND STORAGE TANK

PROJECT:  
 SUBJECT:  
 DATE:

APPROVED:	
APPROUVE:	
PAR:	
SCALE:	1:20
ECHELLE:	
PROJECT NO.:	
NUMÉRO DU PROJET:	
DWG NO.:	
NUMÉRO DU DESSIN:	

# 268856

B9



**NOTES:**  
 BUILT AS PER ASME CODE SEC 8 DIV 1  
 DESIGN PRESSURE 960 kPa  
 DESIGN TEMPERATURE 100°C  
 MATERIAL SA240-304L  
 CAPACITY 1200 L

NPT = NATIONAL PIPE THREAD  
 SS = STAINLESS STEEL

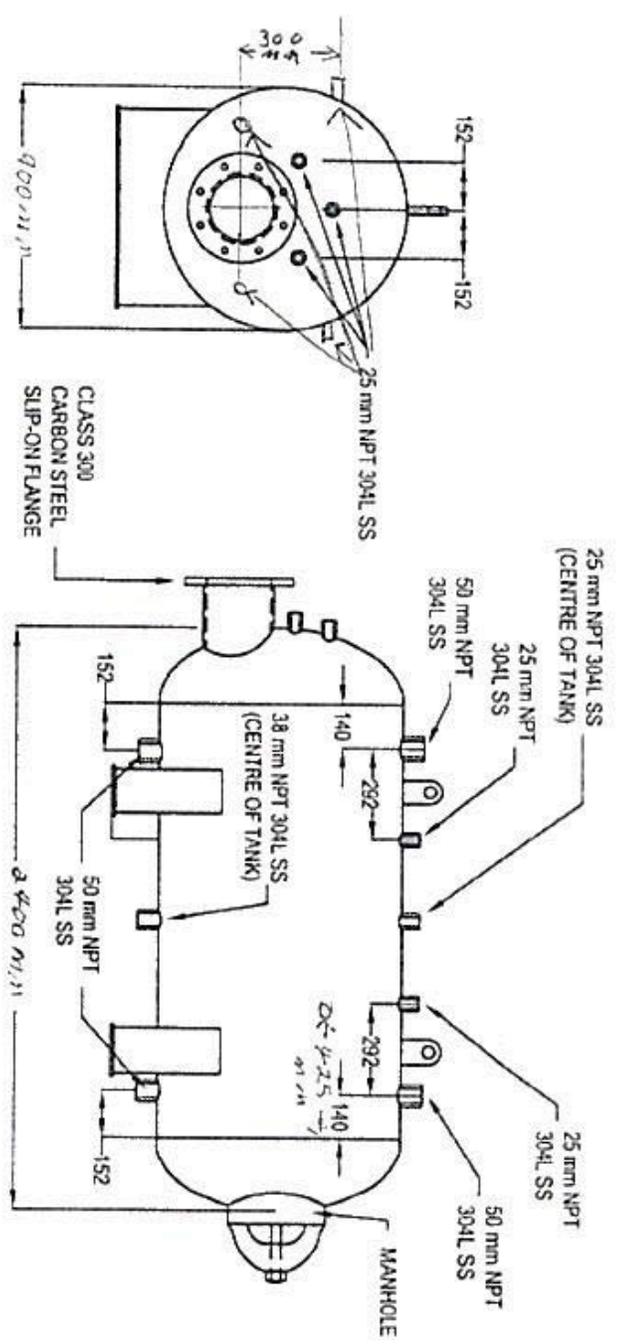
**PACKAGED HEAT EXCHANGER  
 AND STORAGE TANK**

PROJECT:	APPROVED:
PROJET:	APPROUVÉ:
SUBJECT:	PAR:
SUJET:	
DATE:	SCALE:
	ÉCHELLE:
	PROJECT NO.:
	NUMÉRO DU PROJET:
	DWG NO.:
	NUMÉRO DU DESSIN:

#1 268854

K 1

ANNEX B



**NOTES:**  
 BUILT AS PER ASME CODE SEC 8 DIV 1  
 DESIGN PRESSURE 900 kPa  
 DESIGN TEMPERATURE 100°C  
 MATERIAL SA240-304L  
 CAPACITY 1200 L

NPT = NATIONAL PIPE THREAD  
 SS = STAINLESS STEEL

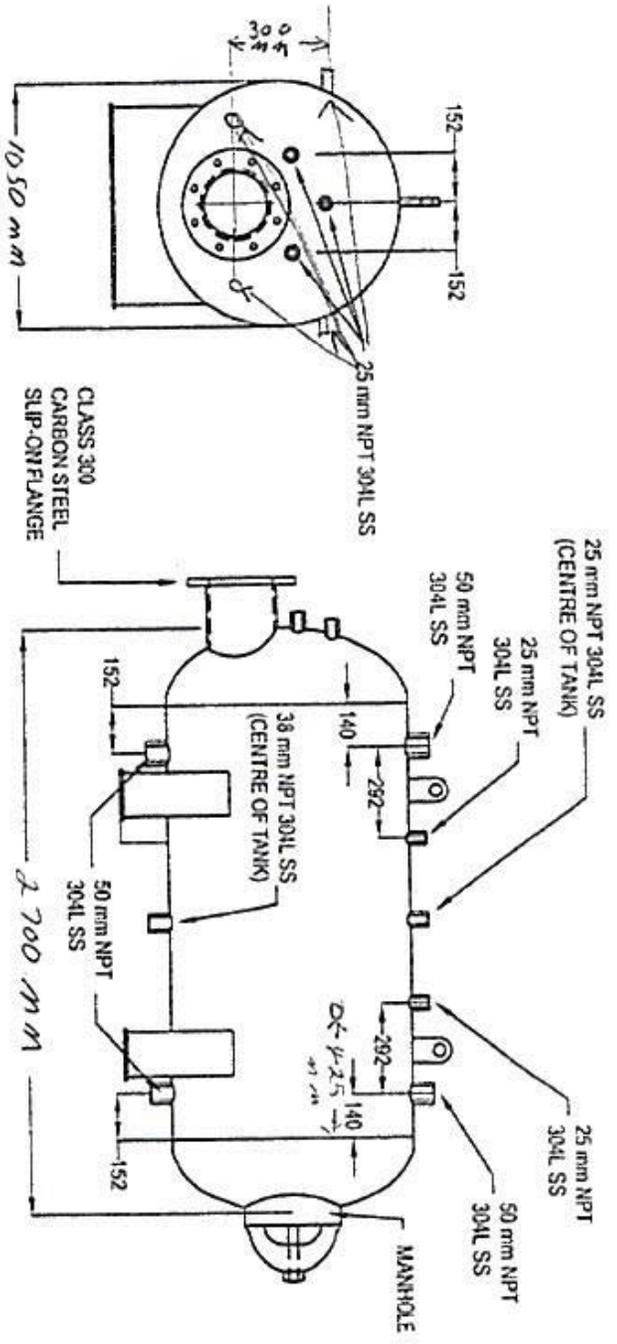
**PROJECT:** PACKAGED HEAT EXCHANGER  
**PROJ:** AND STORAGE TANK  
**SUBJECT:**

**SUBJECT:**  
**SUJET:**  
**DATE:**

APPROVED:	
APPROUVE:	
PAR:	
SCALE:	1:20
ÉCHELLE:	
PROJECT NO.:	
NUMÉRO DU PROJET:	
DWG NO.:	
NUMÉRO DU DESSIN:	

# 268851

H/16



**NOTES:**  
 BUILT AS PER ASME CODE SEC 8 DIV 1  
 DESIGN PRESSURE 900 kPa  
 DESIGN TEMPERATURE 100°C  
 MATERIAL SA240-304L  
 CAPACITY 1200 L

NPT = NATIONAL PIPE THREAD  
 SS = STAINLESS STEEL

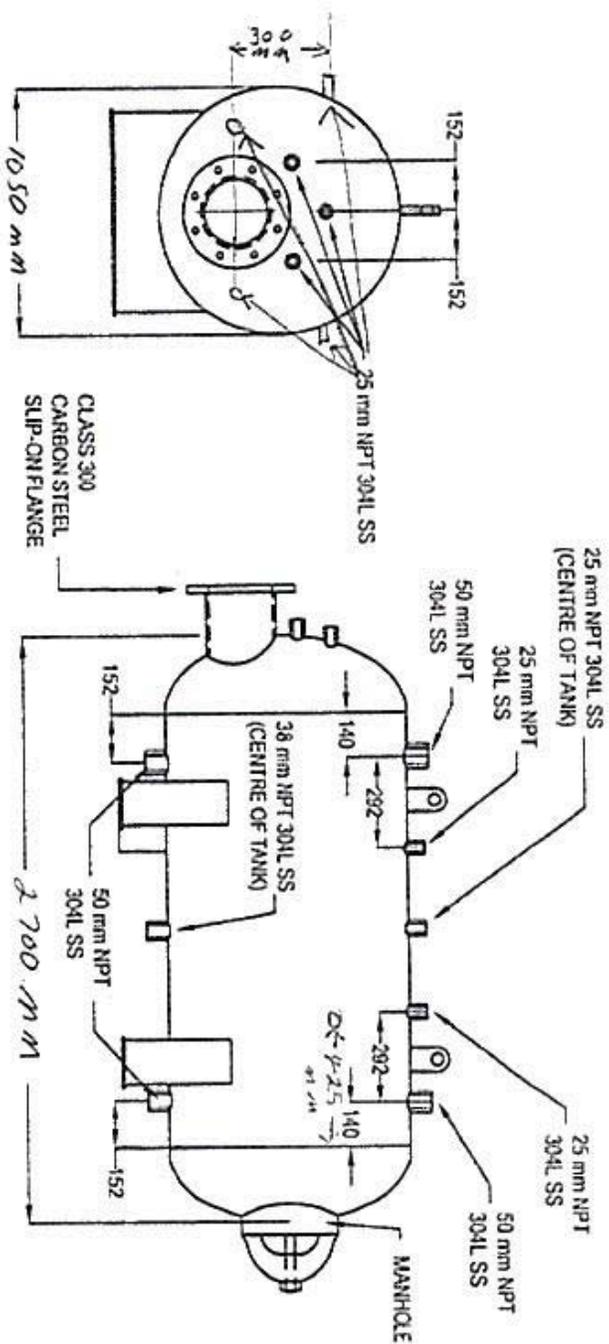
**PACKAGED HEAT EXCHANGER  
 AND STORAGE TANK**

PROJECT:  
 PROJET:  
 SUBJECT:  
 SUJET:  
 DATE:

APPROVED:  
 APPROUVÉ:  
 SCALE:  
 ECHELLE:  
 PROJECT NO.:  
 NUMERO DU PROJET:  
 DWG NO.:  
 NUMERO DU DESSIN:

# 268853

D/5



NOTES:  
 BUILT AS PER ASME CODE SEC 8 DIV 1  
 DESIGN PRESSURE 900 kPa  
 DESIGN TEMPERATURE 100°C  
 MATERIAL SA240-304L  
 CAPACITY 1200 L

NPT = NATIONAL PIPE THREAD  
 SS = STAINLESS STEEL

PROJECT: PACKAGED HEAT EXCHANGER  
 AND STORAGE TANK

PROJECT:  
 SUBJECT:  
 DATE:

APPROVED:	
APPROUVE:	
SCALE:	1:20
ECHELLE:	
PROJECT NO.:	
NUMÉRO DU PROJET:	
DWG NO.:	
NUMÉRO DU DESSIN:	

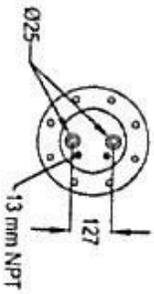


National  
Defence

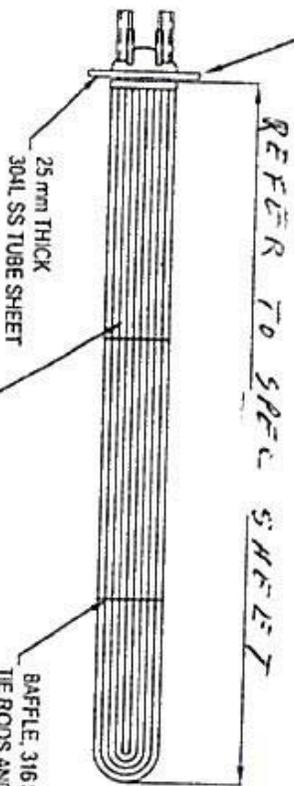
Défense  
nationale

ANNEX B-1

CLASS 300 CARBON STEEL  
FLANGED HEAD



**FRONT VIEW**  
SCALE: 1:20



**SIDE VIEW**  
SCALE: 1:20

DESIGN DESCRIPTION

AS PER ASME CODE SEC 8 DIV 1, 2001

TUBE SIDE INTERNAL

MAWP 2070 kPa TEMPERATURE 190°C

MATERIAL DESCRIPTION

TUBES: 304L STAINLESS STEEL, 19 mm NOMINAL DIAMETER  
TUBESHEET: 304L STAINLESS STEEL, 25 mm THICK

NPT = NATIONAL PIPE THREAD  
SS = STAINLESS STEEL

PROJECT: PROJECT: SUBJECT: SUBJECT: DATE:	<b>PACKAGED HEAT EXCHANGER AND STORAGE TANK HEAT EXCHANGER</b>	APPROVED: APPROUVE PAR:	
		SCALE: ECHELLE:	1:20
		PROJECT NO: NUMÉRO DU PROJET:	
		DWG NO.: NUMÉRO DU DESSIN:	

N° 268847 B10  
 N° 268850 A4  
 N° 268856 B9  
 N° 268854 K1  
 N° 268851 H16  
 N° 268853 D15

ANNEX B	ANNEXE B	
mm NPT	mm NPT	
CENTRE OF TANK	CENTRE DU RÉSERVOIR	
MANHOLE	REGARD	
CLASS 300 CARBON STEEL SLIP-ON FLANGE	BRIDE COULISSANTE EN ACIER AU CARBONE DE CLASSE 300	
NOTES	NOTA	
BUILT AS PER ASME CODE SEC 8 DIV 1	FABRICATION CONFORME À LA NORME ASME SEC. 8, DIV. 1	
DESIGN PRESSURE 900 kPa	PRESSION NOMINALE DE 900 kPa	
DESIGN TEMPERATURE 100°C	TEMPÉRATURE NOMINALE DE 100 °C	
MATERIAL SA240-304L	MATÉRIAU SA240-304L	
CAPACITY 1200 L	CAPACITÉ DE 1200 L	
NPT = NATIONAL PIPE THREAD	NPT = NATIONAL PIPE THREAD	
SS = STAINLESS STEEL	ACIER INOXYDABLE	
PACKAGED HEAT EXCHANGER AND STORAGE TANK	ÉCHANGEUR DE CHALEUR ET RÉSERVOIR DE STOCKAGE MONOBLOCS	

## ANNEXE B-1

CLASS 300 CARBON STEEL FLANGED HEAD	TÊTE À EMBASE EN ACIER AU CARBONE DE CLASSE 300
REFER TO SPEC SHEET	VOIR LA FICHE TECHNIQUE
mm NPT	mm NPT
25 mm THICK	25 mm D'ÉPAISSEUR
304L SS TUBE SHEET	PLAQUE TUBULAIRE EN ACIER INOXYDABLE 304L
304L SS TUBES	TUBES EN ACIER INOXYDABLE 304L
19 mm NOMINAL DIAMETER	DIAMÈTRE NOMINAL DE 19 mm
BAFFLE, 316 SS	CHICANE EN ACIER INOXYDABLE 316
TIE RODS AND SPACERS 316 SS	BARRES DE LIAISON ET INTERCALAIRES EN ACIER INOXYDABLE 316
FRONT VIEW	VUE DE FACE
SIDE VIEW	VUE DE CÔTÉ
SCALE	ÉCHELLE
DESIGN DESCRIPTION	DESCRIPTION DE LA CONCEPTION
AS PER ASME CODE SEC 8 DIV 1, 2001	CONFORME À LA NORME ASME SEC. 8, DIV. 1, 2001
TUBE SIDE INTERNAL	À L'INTERNE, CÔTÉ TUBES
MAWP 2070kPa TEMPERATURE 190°C	PRESSION DE SERVICE MAXIMALE AUTORISÉE (PSMA) : 2070 kPa; TEMPÉRATURE : 190 °C
MATERIAL DESCRIPTION	DESCRIPTION DES MATÉRIAUX
TUBES: 304L STAINLESS STEEL, 19 mm NOMINAL DIAMETER	TUBES : ACIER INOXYDABLE 304L D'UN DIAMÈTRE NOMINAL DE 19 mm
TUBESHEET: 304L STAINLESS STEEL, 25 mm THICK	PLAQUE TUBULAIRE : ACIER INOXYDABLE 304L DE 25 mm D'ÉPAISSEUR
NPT = NATIONAL PIPE THREAD	NPT = NATIONAL PIPE THREAD
SS = STAINLESS STEEL	ACIER INOXYDABLE
PACKAGED HEAT EXCHANGER AND STORAGE TANK	ÉCHANGEUR DE CHALEUR ET RÉSERVOIR DE STOCKAGE MONOBLOCS
HEAT EXCHANGER	ÉCHANGEUR DE CHALEUR